



alpenkonvention • convention alpine
convenzione delle alpi • alpska konvencija

Tagung der Alpenkonferenz
Réunion de la Conférence alpine
Sessione della Conferenza delle Alpi
Zasedanje Alpske konference

XII

TOP / POJ / ODG / TDR

B4

FR

OL: DE

CLIMAT ET ENERGIE

A Rapport de la Présidence et du Secrétariat Permanent

B Projet de décision

A Rapport de la Présidence et du Secrétariat permanent

Le changement climatique est l'un des sujets prioritaires de la Convention alpine (Programme pluriannuel 2011-2016, Plan d'action changement climatique). La Présidence suisse attribue par conséquent une importance spéciale à ce sujet. Lors de la 48e réunion du Comité permanent le sujet du changement climatique a été discuté sur la base des contributions présentées. Après avoir abordé le sujet principal, divisé en deux blocs - Adaptation au changement climatique et Neutralité climat - les mesures de mise en œuvre ont été discutées.

Adaptation au changement climatique

La Stratégie alpine pour l'adaptation au changement climatique dans le domaine des risques naturels élaborée dans le cadre de la Plateforme Risques naturels (PLANALP) et l'Observatoire sur les impacts du changement climatique dans les Pyrénées créé dans le cadre de la communauté de travail des Pyrénées, ont constitué, avec des présentations, le point de départ de la discussion abordée lors du 48e Comité permanent.

La Stratégie PLANALP est axée autour de la notion de risque lié aux dangers naturels, qui a suscité une discussion animée. Il a été souligné à plusieurs reprises qu'il n'est pas possible d'atteindre une sécurité absolue et que la population vivant dans l'espace alpin devra cohabiter avec un risque résiduel. Le défi à relever est le suivant : il s'agit d'entretenir un dialogue actif sur le risque avec la population et les acteurs locaux pour discuter des risques résiduels et de leur gestion. PLANALP considère la stratégie comme base pour d'autres stratégies sectorielles et cite à titre d'exemple la politique en matière d'adaptation adoptée par la Suisse. Un rôle très important est en tout état de cause attribué à l'analyse des interfaces (synergies et conflits) entre les diverses politiques sectorielles dans lesquelles intervient l'adaptation au changement climatique.

Exemple concernant la gestion des eaux:

En raison du changement climatique, on assistera de plus en plus fréquemment à des phénomènes de crues et d'étiages qui poseront des défis et engendreront des conflits supplémentaires dans le domaine de la gestion des eaux et des crues qui pourront être discutés et résolus dans le cadre d'un « dialogue sur l'eau » : par exemple, quand de fortes précipitations en été engendrent la nécessité de

compenser l'exigence de réduire le niveau d'eau dans les bassins artificiels (pour compenser les crues) avec l'exigence des fournisseurs de stocker de l'eau (pour la production de courant de crête et de neige artificielle en hiver).

L'Observatoire sur les impacts du changement climatique dans les Pyrénées a reçu une mission très importante : la collecte et la transmission de données (par exemple, sur un géoportail) sur les effets climatiques dans les Pyrénées, qui sont déjà aujourd'hui assez fortement touchées par ce phénomène en comparaison européenne. En outre, les régions des Pyrénées font preuve d'une capacité d'adaptation assez faible.

En ce qui concerne la collecte de données, l'Observatoire est en avance par rapport à la situation générale de l'arc alpin. Dans les Alpes, il y a encore des lacunes dans la collecte de données utiles pour l'observation des mutations résultant du changement climatique (par exemple, composition, diffusion et migration des espèces, capacité d'adaptation des éléments de la biodiversité, etc.).

Exemple concernant la faible capacité d'adaptation:

En raison de l'augmentation de la température, les plantes thermophiles des zones de végétation les plus basses ont tendance à migrer vers des altitudes plus élevées et y supplantent les espèces de la zone nivale. Ces dernières n'ayant plus de place pour leur développement, elles ne leur reste littéralement qu'à migrer vers le ciel. Le changement climatique se produit trop rapidement pour ces espèces qui n'ont pas assez de temps pour s'adapter aux nouvelles conditions.

Un exemple concret qui aura des conséquences sur la production vinicole future concerne le déplacement des vignobles qui, à cause de la sécheresse et de l'augmentation des températures, ne trouvent plus leurs conditions de vie optimales dans les vallées alpines et sont de plus en plus repoussés vers les pentes des montagnes.

Neutralité climat

Le débat sur la neutralité climat, conformément à la décision AC11/ B5/ 2, doit être considéré comme un prolongement des discussions qui ont déjà eu lieu (par exemple, 44e Comité permanent). A Saint-Gall la Présidence s'est proposée de créer un consensus entre les Parties contractantes en vue de clôturer une discussion qui est en cours depuis très longtemps.

Dans le cadre de la discussion, plusieurs intervenants ont souligné que les obligations internationales et communautaires en matière de climat (notamment en relation avec la Convention-cadre des Nations-Unies sur le changement climatique) et les définitions de la neutralité

climat seraient suffisantes. Il n'est pas estimé nécessaire d'élaborer une définition spécifique de la Convention alpine dans ce domaine.

Un accord a été atteint sur la définition de la neutralité climat, selon laquelle «les définitions et les objectifs internationaux, communautaires et nationaux en termes d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets constituent un cadre commun pour la mise en œuvre de mesures spécifiques pour les Alpes».

Projets et mesures de mise en œuvre

Au sujet d'autres possibilités de mise en œuvre du plan d'action, les aspects suivants ont été mis en évidence par les Parties contractantes :

- Dans le cadre du Plan d'action changement climatique, il est nécessaire de promouvoir des mesures dans les deux domaines concernés: protection du climat et adaptation au changement climatique.
- Des mesures de mise en œuvre spécifiques pour l'espace alpin peuvent contribuer à faire des Alpes une région exemplaire en termes de gestion du changement climatique et à respecter des exigences d'adaptation spécifiques.
- Les mesures adoptées dans des secteurs sélectionnés pourraient favoriser la concrétisation des obligations internationales et communautaires générales.
- Les mesures en matière de protection du climat, qui peuvent également promouvoir la valorisation des ressources régionales et l'adaptation au changement climatique, revêtent une importance particulière.

A l'avenir, dans le contexte de la mise en œuvre du Plan d'action changement climatique et afin de rendre plus actif le rôle de la Convention alpine, l'accent devrait être mis en premier lieu sur la conception de nouvelles mesures spécifiques de l'arc alpin plutôt que sur l'étude des notions existantes et leur reproductibilité dans l'arc alpin. La Convention alpine devrait assurer au mieux sa mission en termes de protection du climat et d'adaptation au changement climatique : alors que le programme Espace alpinse concentre en particulier sur l'optimisation de l'exploitation des connaissances climatiques (C3-Alps, Alpstar, Recharge Green und AlpInfoNet), la Convention alpine devrait se concentrer sur son rôle de vecteur de connaissances et d'expériences, ainsi que sur la gestion des réseaux.

Activités pilotes dans des secteurs sélectionnés

Les projets pilotes proposés par la Présidence suisse et discutés au Comité permanent constituent la base des réflexions :

Les parties contractantes sont invitées à mettre en œuvre les activités figurant dans le tableau ci-dessous, compte tenu de l'adaptation ainsi que de la protection du climat.

Les activités pilotes sont sélectionnées en fonction de leur capacité à tenir compte de la nécessité de développer des synergies potentielles. Les secteurs du tourisme, du bâtiment, de l'énergie et de l'agriculture ne jouent pas seulement un rôle de premier plan pour la protection du climat, mais ils doivent également s'adapter de plus en plus rapidement au changement climatique. Voilà pourquoi il est très important d'identifier et d'exploiter les synergies potentielles aussitôt que possible. Compte tenu du rôle transversal qu'elles jouent, les communes sont associées aux activités pilotes.

Domaine pilote	Responsabilités	Activités	Motivation	Calendrier
Tourisme et climat : chances et risques	Analyse dans le cadre du RSA IV	Le RSA IV abordera, entre autres, le changement climatique: un chapitre analysera l'adaptation au changement climatique et la protection du climat.	Le tourisme alpin peut jouer un rôle de pionnier dans le domaine de l'adaptation et de l'atténuation en raison de son potentiel économique.	Approbation du RSA IV dans le cadre du 51ème Comité permanent.
Communes climatiquement neutres	DE en collaboration avec le réseau de communes « Alliance dans les Alpes »	Campagne de sensibilisation et de mobilisation des communes alpines pour le climat.	Dans les pays alpins il y a de nombreuses communes exemplaires.	Journée annuelle du réseau de communes « Alliance dans les Alpes » à Grasseau (avril 2013).

Bâtiments efficients	CH/FL	Deuxième concours d'architecture pour des bâtiments durables dans les Alpes	Les bâtiments durables ont une tradition importante dans l'espace alpin (utilisation du bois, de la chaux éteinte, etc.). L'espace alpin dans ce domaine peut offrir beaucoup de connaissances et d'expériences.	2013/2014
Energies renouvelables	CH	Création d'une plateforme sur l'énergie, avec le soutien d'experts externes. Objectif: Identification de potentiels de collaboration dans le domaine de l'énergie (réseaux, énergies renouvelables, paysage).	Plusieurs pays ont opté pour un tournant énergétique et l'arc alpin, en raison des divers potentiels régionaux, peut s'affirmer en tant que région modèle.	Décision sur la création d'une plateforme « Energie » à Poschiavo.
Surveillance des forêts de montagne	Présidence italienne	Première étape vers la surveillance des forêts de montagne.	Mise en œuvre de la décision PC48/B5/ 2	2013-2014
Agriculture	Plateforme « Agriculture de montagne »	Pour la période 2013-2014, la plateforme évalue la possibilité d'inclure le sujet de l'énergie dans son mandat.	Dans le « Climate Farming », l'arc alpin peut offrir des potentiels spécifiques (par exemple, une part importante de zones vertes avec leur capacité d'absorption de carbone)	Mandat Plateforme « Agriculture de montagne » 2013/2014

Stratégie PLANALP pour les décideurs politiques	PLANALP	La stratégie d'adaptation dans le domaine des dangers naturels est en train d'être finalisée.	Cette brève stratégie contient des informations importantes pour les communes et les régions dans le cadre de l'adaptation au changement climatique.	Finalisation sous peu
Paysages sous pression	Plateforme «Réseau Ecologique»	Clarifications supplémentaires concernant les effets du tournant énergétique sur les paysages alpins.	Le tournant énergétique offre des potentiels pour l'arc alpin; en même temps, il faut protéger les paysages précieux contre les interventions excessives	Mandat Plateforme « Réseau écologique » 2013/ 2014
ALPSTAR project	ALPSTAR partners	Ébaucher la voie menant à la neutralité climat dans 11 régions pilotes sur la base de mesures concrètes, de manière à impulser des exemples de bonnes pratiques (« make best practice minimum standard »)	L'étude pilote « Rendre les Alpes climatiquement neutres en 2050 » préconise la création d'un cadre d'orientation pour la politique basé sur l'analyse d'exemples de bonnes pratiques dans des secteurs sélectionnés	Les résultats devraient être présentés d'ici la 13e Conférence alpine

Orientations d'une plateforme énergie du point de vue de la Présidence suisse

En se basant sur les décisions du POJ B2 du 48ème Comité permanent, la Présidence propose de regrouper et discuter dans une plateforme alpine les engagements internationaux, communautaires et nationaux (objectifs 20-20-20) pris dans le domaine de l'énergie. La catastrophe nucléaire de Fukushima au printemps 2011 a poussé certains pays alpins à repenser leur politique énergétique. Ainsi, l'Allemagne et la Suisse ont décidé de sortir du nucléaire à long terme. L'Italie et l'Autriche n'ont jamais produit leur propre énergie nucléaire.

Le passage à des formes alternatives de production d'électricité ne peut réussir que dans le cadre d'une concertation transfrontalière sur la production, le stockage et la distribution des énergies renouvelables. La situation avantageuse des Alpes pour la production et le stockage d'énergies renouvelables (particulièrement les énergies hydraulique et solaire ainsi que la biomasse) doit être efficacement exploitée à travers une politique énergétique concertée. La fonction des Alpes comme « batterie de l'Europe » doit être renforcée, tout en portant un soin particulier à la nature et aux paysages.

Vues les défis décrits ci-dessus la présidence propose à la Conférence alpine l'instauration d'une plateforme énergie et prévoit un besoin accru de coopération dans les domaines suivants :

- Conflits d'intérêts dans l'utilisation des énergies renouvelables (p.ex. avec les paysages)
- Recherche sur l'énergie dans les Alpes et identification de possibilités de coopération
- Renforcement de l'espace alpin dans sa fonction de „batterie“ pour le stockage des énergies renouvelables
- Transport d'énergie et extension du réseau dans le cadre de l'articulation des réseaux européens
- Droits de jouissance et mécanismes d'indemnisation pour l'utilisation de ressources naturelles (p.ex. législation sur les concessions, indemnisation de prestations écologiques).

La présidence va évaluer les discussions sur la mise en place d'une plateforme énergie lors de la Conférence alpine et celles dans le cadre la Semaine alpine (symposium) en collaboration avec le Secrétariat permanent et en référera à l'occasion de la 51ème réunion du CP.

B Proposition de décision

La Conférence alpine

1. prend acte du rapport de la Présidence et du Secrétariat permanent ;
2. confirme que le changement climatique est un défi important pour les Alpes et encourage dès lors les Parties contractantes à continuer les activités allant dans le sens du Programme de travail pluriannuel de la Convention alpine ;
3. estime qu'en vue de la réduction de la consommation énergétique ainsi que de la production et de l'utilisation durables des sources d'énergie dans les Alpes, il est important que la Convention alpine se consacre davantage aux thématiques des infrastructures énergétiques et de leurs effets sur l'environnement et les paysages alpins;
4. est consciente de l'importance du thème de l'énergie dans les Alpes, institue une Plate-forme Énergie et charge le 51ème Comité permanent d'adopter le mandat de cette Plate-forme à la lumière des discussions de la XIIème Conférence alpine ;
5. encourage les Parties contractantes à adopter des initiatives supplémentaires dans le domaine du climat. Il salue donc l'initiative du Liechtenstein et de la Suisse de lancer un second concours d'architecture, ainsi que la campagne d'information, de sensibilisation et de mobilisation des communes alpines en matière de changement climatique, prévue par l'Allemagne en coopération avec le réseau de communes « Alliance dans les Alpes » ;
6. invite le Secrétariat permanent à informer la XIIIème Conférence alpine de la mise en œuvre des activités proposées dans le tableau 1 de ce document.